



Décision de la Maire N° 2026-09

Nos réf : SR/HT/DB/HG

Objet : Signature de la Convention n°2026-08-003 / Atelier « Mondes intérieur et extérieur en musique » entre la Commune (Multi accueil « Les Tourtereaux » 3 rue de la Chapelle) et la Micro-entreprise OrientaSon bonheur représentée par Madame Céline PERUGORRIA 22 rue du Maréchal Juin 25200 MONTBELIARD – 2026/2027

La Maire de la Commune de Bavans – 25550

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- **Vu** la délibération 2026-04-01-05 en date du 01 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention entre le Multi accueil « Les Tourtereaux » et la Micro-entreprise OrientaSon bonheur représentée par Madame Céline PERUGORRIA, pour la mise en place d'un atelier « **Mondes intérieur et extérieur en musique** ».

Cet atelier fonctionnera à raison de 17 séances selon planning.

Coût forfaitaire net pour le Multi-accueil pour une intervention : 90 € ;

Frais de déplacement : Offert

Soit un **coût annuel de 1530 €**.

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 07/07/2027 inclus.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20260928-DECISION202608-CC



Fait à Bavans le 28/09/2026

**La Maire,
Sophie RADREAU**

Décision certifiée exécutoire

Publiée sur papier le : 09/10/2026

Publiée sur site internet le : 09/10/2026



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

03 81 96 26 21

mairie.bavans@bavans.fr – www.bavans.fr

